



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35

[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

le 14 novembre 2022

## ARRETE N° 2022-1025

### CONCOURS - EXAMENS

portant nomination des membres du jury

### DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL 2022

Catégorie A : Femme/Homme

dans les cinq spécialités suivantes :

Administration générale, Gestion du secteur sanitaire et social, Analyste,  
Animation, Urbanisme et développement des territoires

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant notamment de la fonction publique territoriale,

VU le décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU le décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et portant actualisation des intitulés des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial et d'adjoint territorial du patrimoine dans les décrets fixant les modalités d'organisation des concours correspondants,

VU l'arrêté n°2022-24 du 14 janvier 2022 modifié, portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté n° 2022-151 du 2 février 2022, modifié, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays-de-la-Loire des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2022,

VU l'arrêté n°2022-863 du 24 août 2022 portant désignation de la Présidente du jury pour participer à la conférence des jurys sélectionnant les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2022,

VU le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 25 octobre 2021 portant notamment désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury du concours d'attaché territorial - session 2022,

VU le courrier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale en date du 20 octobre 2022 désignant Monsieur Frédéric BARRIER, en qualité de représentant de l'établissement dans le jury du concours d'attaché territorial, session 2022,

Considérant que pour la session 2020 de ce concours, Monsieur Bertrand UGUEN, avait été désigné Président du jury,

## **A R R E T E :**

### **Article 1 :**

La composition du jury des concours d'attaché territorial (externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours) - session 2022, spécialités administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, urbanisme et développement des territoires, animation, analyste, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics des régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie :

### **Elus locaux :**

- Madame BASSAL Aïcha, Maire-adjointe, ville de Nantes (44) - Vice-présidente, métropole de Nantes (44),
- Madame BELLEC Karine, Vice-présidente, département du Morbihan (56) - Maire, ville de Locoal-Mendon (44),
- Monsieur BOUCHER Thomas, Maire-adjoint, ville de Saint-Sébastien-sur-Loire (44),
- Madame DILLIEUX Salète, Maire-adjointe, ville de Chemillé-en-Anjou (49),
- Madame EL KHILI Fatima, Maire-adjointe, ville de Rouen (76) - Conseillère métropolitaine, métropole de Rouen Normandie (76),
- Madame GARCION Fany, Maire-adjointe, ville de Granville (50) - Conseillère communautaire, communauté de communes Granville Terre et Mer (50),
- Monsieur KERLOC'H Gurvan, Maire, ville d'Audierne (29) - Vice-président, communauté de communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz (29) - Président du SIVOM de la Baie d'Audierne (29),
- Monsieur OLIVIER Aristide, Maire-adjoint, ville de Caen (14) - Rapporteur général, communauté urbaine Caen la mer Normandie (14), Conseiller régional, région Normandie (14),
- Monsieur PAVAGEAU Frédéric, Maire-adjoint, ville de Cholet (49),
- Monsieur RODHAIN Patrick, Conseiller départemental, département de l'Orne (61) - Maire, ville de Rémalard-en-Perche (61),

## Fonctionnaires territoriaux :

- Madame BRETEL Céline, Administratrice territoriale, département des Côtes d'Armor (22),
- Madame COLLIN Anne, Administratrice territoriale hors classe, département de la Mayenne (53),
- Monsieur GOBRON David, Ingénieur territorial principal, communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie agglomération (27),
- Madame JOURDAN-MARCHAPT Aude, Administratrice territoriale, département du Finistère (29),
- Monsieur LE BRAS-THOMAS Clément, Administrateur territorial hors classe, département de Loire-Atlantique (44),
- Monsieur LE MOAL Antonin, Administrateur territorial, ville et métropole de Rennes (35),
- Monsieur MESNARD Frédéric, Administrateur territorial hors classe, ville et métropole de Brest (29),
- Madame MORNET Céline, Administratrice territoriale, communauté d'agglomération de Laval (53), *Présidente du jury*,
- Madame PIVETTE Emmanuelle, Administratrice territoriale, ville de Rennes (35), *Remplaçante de la Présidente du jury*,
- Madame PLEMERT Françoise, Attachée territoriale principale, communauté de communes des Vallons de Haute Bretagne, *Représentante de la CAP catégorie A*,

## Personnalités qualifiées :

- Monsieur BARRIER, Directeur général des services, ville de Lorient (56), *Représentant du CNFPT*,
- Madame BELLE Helen, Cheffe du pôle carrière paie, région Bretagne (35),
- Madame DE CADENET Nolwenn, Directrice des relations humaines, communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale (29),
- Monsieur JAMBET Stéphane, Directeur du département aménagement et développement, communauté urbaine d'Alençon (61),
- Monsieur KELLNER Vincent, Directeur ressources et transformations numériques, région Normandie (14),
- Madame MOREAU Frédérique, Chargée d'études et de projets aux ressources humaines, métropole de Rouen Normandie (76),
- Monsieur PIERRARD Luc, Responsable administratif et juridique du service de PMI, département du Calvados (14),
- Monsieur THIBAUDEAU Richard, Directeur général adjoint, Angers Loire métropole (49),
- Madame TOUZE Josiane, Directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (56),
- Monsieur VACHER Jannick, Directeur général des services, Saumur Val de Loire agglomération (49).

## Article 2 :

Le Directeur du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

## Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20221110-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-11-2022

Publication le : 10-11-2022

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 1



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Chantal Pétard-Voisin".

Chantal PÉTARD-VOISIN